



CAHIER DE CONSULTATION

Ensemble pour
l'égalité entre
les femmes et
les hommes

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat
à la condition féminine.

Coordination

Secrétariat à la Condition féminine

Révision linguistique

Judith Tremblay

Conception et graphisme

Pige communication

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Web du Secrétariat à la condition féminine : www.scf.gouv.qc.ca.

Message de la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la Lutte contre l'homophobie

Je suis heureuse de donner le coup d'envoi aux travaux de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, qui trace la voie pour l'élaboration de la prochaine intervention gouvernementale quant aux enjeux d'égalité.

Depuis quarante ans, le Québec a fait de l'égalité l'un des fondements de notre société, alors que des avancées remarquables ont été enregistrées, notamment en matière d'éducation et d'accès au marché du travail.

Les efforts consentis par le gouvernement, conjugués à la mobilisation de toute la population, ont permis d'améliorer concrètement les conditions de vie des femmes aux quatre coins de la province.

Toutefois, certaines femmes doivent affronter des inégalités persistantes et l'ensemble de la société, dont les hommes, a un rôle à jouer pour trouver les solutions appropriées.

Aussi, j'ai mandaté le Secrétariat à la condition féminine pour entamer une démarche de consultations sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus précisément sur le chemin qui reste à parcourir en la matière. Cette démarche nous permettra d'établir les priorités des prochaines années et de déterminer les actions nécessaires pour franchir une nouvelle étape vers une égalité réelle.

Votre contribution est essentielle pour bâtir une société plus juste et plus égalitaire dans laquelle chaque membre pourra s'épanouir et développer son plein potentiel.

Je vous invite donc à parcourir le présent cahier de consultation et à nous faire part de vos préoccupations et de vos recommandations d'ici le 4 décembre 2015.

Au plaisir de vous lire !

Stéphanie Vallée

Table des matières

INTRODUCTION	1
I – QUELQUES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER	3
II – QUELQUES DONNÉES FACTUELLES.....	8
INTÉGRITÉ ET SÉCURITÉ	9
SANTÉ	10
ÉDUCATION.....	12
EMPLOI.....	14
CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL	16
REVENU	17
PARTICIPATION DANS LES LIEUX DE POUVOIR ET D'INFLUENCE.....	19
III – GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS	20
IV – VOTRE AVIS ET VOS RECOMMANDATIONS.....	22
SOURCES	23

INTRODUCTION

L'égalité entre les femmes et les hommes s'avère l'un des fondements principaux de la société québécoise et un facteur de prospérité. Le gouvernement du Québec, grâce à l'adoption de lois, de politiques, de plans d'action ou de programmes, a contribué aux avancées remarquables de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours des quatre dernières décennies.

En effet, certaines données factuelles démontrent que les efforts déployés ont amélioré réellement les conditions de vie des femmes, en particulier en éducation ou sur le marché du travail. Et le Québec ne peut que se réjouir de cette exceptionnelle progression des femmes dans l'ensemble de la société québécoise.

Toutefois, d'autres données établissent clairement que des inégalités entre les femmes et les hommes demeurent. Ainsi, l'égalité entre les femmes et les hommes doit franchir une nouvelle étape.

L'État québécois ne peut engendrer seul les changements nécessaires à l'atteinte d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes, d'où l'importance d'encourager la mobilisation de toute la population et la poursuite du partenariat local, régional et national.

Le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes découlant de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait est arrivé à terme le 31 mars 2015. Sa prolongation pour l'année 2015-2016 permet de procéder à la mise à jour de la politique et à l'élaboration d'un futur plan d'action gouvernemental.

Une démarche de consultations pour être à l'écoute et en phase avec les réalités

Dans ce contexte, la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée, a mandaté le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour conduire une démarche de consultations afin d'actualiser la politique et de produire un nouveau plan d'action contribuant concrètement à réduire les inégalités persistantes et préoccupantes.

Cette démarche vise à recueillir vos préoccupations et vos recommandations concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le présent cahier de consultation, mis à votre disposition pour accompagner votre réflexion, est constitué de données factuelles relatives à des thèmes principaux, d'éléments dont on doit tenir compte et de certains grands enjeux.

Ainsi, le SCF vous offre la possibilité de déposer par écrit vos préoccupations et vos recommandations en répondant aux questions soulevées en conclusion du présent cahier. Le tout devra être transmis au SCF, au plus tard le **4 décembre 2015**, soit par courriel (egalite@scf.gouv.qc.ca), soit par courrier (Secrétariat à la condition féminine, 905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage, Québec [Québec] G1R 5M6).

Parallèlement, le SCF rencontrera cet automne des organismes non gouvernementaux d'envergure nationale pour la plupart, afin d'échanger et de réfléchir avec leurs représentantes et représentants sur cet enjeu de société que représente l'égalité entre les femmes et les hommes. À la suite de cette étape de consultation, un événement réunissant tous les organismes ayant participé aux rencontres sera tenu en présence de la ministre, M^{me} Stéphanie Vallée. Il visera à s'assurer de la compréhension commune des grands constats émanant directement de ces rencontres.

Rappelons également qu'un processus de consultation a été entrepris pour explorer les thèmes des agressions et de l'exploitation sexuelle. Le fruit de ces travaux servira à la détermination des actions à mener dans ces domaines.

Durant l'automne 2015, des publications viendront enrichir la réflexion sur le thème de l'égalité. Le *Portrait statistique de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec* sera déposé à l'Assemblée nationale comme le gouvernement s'y était engagé dans la politique. Ce portrait dépeint la situation en s'appuyant sur des indicateurs et des données statistiques. Quant au bilan du *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015* et à celui du *Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, ils témoignent des nombreuses actions réalisées pendant cette période.

Ensemble, allons plus loin

Nous franchirons *ensemble* une nouvelle étape vers l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à votre participation à cet exercice de consultation, et cela au plus grand bénéfice de toute la société québécoise.

QUELQUES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Le chemin parcouru

Le Québec a parcouru un chemin remarquable au cours des vingt dernières années pour ce qui est de l'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi les avancées législatives majeures y ayant contribué, rappelons les lois suivantes :

- Loi sur l'assurance parentale ;
- Loi sur l'équité salariale ;
- Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics ;
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ;
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ;

ainsi que la modification de la Charte des droits et libertés de la personne qui inscrit l'égalité dans le préambule et dans l'article 50.1.

En complémentarité de ces avancées législatives, la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de plans d'action ou encore de programmes a réduit concrètement les inégalités entre les femmes et les hommes. Notons

- la stratégie d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine ;
- la création de milliers de places en service de garde ;
- la politique gouvernementale sur la violence conjugale et les plans d'action s'y rattachant ;
- les orientations gouvernementales par rapport aux agressions sexuelles et les plans d'action s'y rattachant ;
- la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et les plans d'action s'y rattachant ;
- la politique québécoise de lutte contre l'homophobie et le plan d'action en découlant ;
- le programme À égalité pour décider ;
- le programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille ;
- les programmes d'accès à l'égalité.

Les fondements de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La politique gouvernementale intitulée Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait énonçait que « [l]es femmes et les hommes doivent avoir des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. La liberté de choix des femmes comme des hommes doit en effet reposer sur l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités ». Aujourd'hui, ces fondements demeurent.

La nécessité de cibler l'intervention gouvernementale

Au cours des dernières décennies, la société québécoise est parvenue à une égalité de droit qui laisse croire, pour plusieurs, que l'égalité de fait entre les femmes et les hommes est atteinte.

Certes, il est essentiel de reconnaître le chemin parcouru vers une société plus juste et plus égalitaire grâce à des femmes et à des hommes engagés, pour qui l'égalité des sexes était non négociable. L'histoire de l'égalité est récente, et donc fragile. Les acquis doivent être préservés, mais nous devons continuer d'explorer la route qui nous conduira à une réelle égalité des responsabilités et des possibilités. Il convient ainsi de souligner que le Québec est aujourd'hui à la croisée des chemins.

Par conséquent, des choix qui permettront de franchir de nouvelles étapes vers l'égalité réelle des femmes et des hommes devront être faits. Une approche inclusive sera privilégiée pour l'élaboration des actions. Cela signifie que les réalités de l'ensemble de la population, incluant celles de certains groupes spécifiques, comme les personnes âgées, autochtones, avec incapacité, immigrantes ou racisées, seront considérées afin qu'ils puissent bénéficier de ces actions, en toute égalité.

Plusieurs données factuelles exposées dans le présent document indiquent que des inégalités persistent et que des interventions ciblées doivent concerner

- les comportements égalitaires et la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes pouvant être la source de phénomènes comme l'intimidation ou l'homophobie;
- la violence sous toutes ses formes;
- la mixité en formation et en emploi, particulièrement dans certains secteurs d'activité professionnelle, par exemple l'informatique et le génie;
- l'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté;
- la conciliation travail-famille;
- la sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir.

La réflexion sur l'application de l'analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) vise à prévenir la reproduction ou la création d'inégalités en discernant les effets que peuvent avoir une loi, un règlement, une politique, une stratégie, un plan d'action, un programme, une mesure, une action, un service à l'intention des citoyennes et des citoyens ou bien toute autre décision, sur les femmes et les hommes, en fonction de leurs réalités distinctes. Dans la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, l'application de l'ADS est définie comme le principal outil de l'approche transversale qui, en 2011, a franchi une nouvelle étape avec la mise en œuvre d'un plan d'action. Ce dernier présente les engagements pris par 18 ministères et organismes gouvernementaux dans 35 actions et a donné lieu à la réalisation d'un bilan.

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement du Québec s'est engagé dans l'application concrète de l'ADS. Soulignons que depuis vingt ans, les contextes gouvernemental et sociétal ont beaucoup évolué.

De nombreux efforts, humains et financiers, ont été faits. Toutefois, l'application de l'ADS rencontre des obstacles. Ces derniers ont trait, entre autres, à la faisabilité de sa mise en place, à l'utilisation des données sexuées et à leur interprétation ou encore aux champs de son application.

Les difficultés vécues au Québec semblent refléter celles relevées ailleurs. Par exemple, les documents de l'Organisation des Nations Unies (ONU) Femmes, entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, parlent de *mainstreaming fatigue*^a. Si plusieurs auteures proposent de nouvelles stratégies pour régénérer et redéployer l'approche, d'autres conseillent d'y mettre un terme et de trouver de nouvelles méthodes pour combattre l'inégalité entre les sexes^b.

À la lueur de ces constats, il est essentiel d'examiner, à l'aube d'une nouvelle politique d'égalité entre les femmes et les hommes, la manière dont les réalités différenciées entre celles-ci et ceux-ci peuvent être prises en compte de façon préventive et corrective dans les interventions gouvernementales, qu'elles soient nationales, régionales ou locales.

La lutte contre la violence sous toutes ses formes et dans tous les contextes : une priorité gouvernementale

Tout acte allant à l'encontre de l'intégrité et de la sécurité des personnes est une priorité gouvernementale. Cette volonté et cet engagement s'illustrent par des gestes comme la tenue de commissions parlementaires, la mise sur pied de politiques ou de plans d'action tangibles.

Des commissions parlementaires

Au sujet de la violence, notamment celle à caractère sexuel, des travaux sont d'ores et déjà amorcés. En effet, à l'automne 2014, à l'occasion du mouvement *#AgressionNonDénoncée* (<https://twitter.com/hashtag/agressionnond%C3%A9nonc%C3%A9e>), de nombreuses personnes ont témoigné publiquement des agressions sexuelles dont elles ont été victimes.

Interpellés par cette prise de conscience collective, les parlementaires ont souhaité porter une attention spéciale à ce dossier. Ainsi, le 25 novembre 2014, lors des Journées d'action contre la violence faite aux femmes, la ministre de la Justice, Procureure générale du Québec et ministre responsable de la Condition féminine, M^{me} Stéphanie Vallée, conjointement avec ses collègues porte-parole en matière de condition féminine, a invité les parlementaires à adopter une motion. Cette dernière a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et prévoyait la tenue d'une commission parlementaire et d'un forum itinérant non partisan sur les agressions sexuelles. La commission parlementaire

a ONU Femmes (2013).

b Rita Brouwers (2013) et Joanne Saandler et coll. (2012).

s'est tenue en mars dernier et a permis aux membres de la Commission des relations avec les citoyens d'en apprendre davantage sur la problématique des agressions sexuelles. À cette occasion, les personnes participantes ont abordé les conséquences des agressions sexuelles sur les personnes plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, autochtones, immigrantes, avec incapacité, gaies, bissexuelles, transsexuelles ou transgenres. Le forum itinérant, pour sa part, s'est terminé en septembre dernier.

Au terme de ces travaux, le gouvernement entend présenter de nouvelles interventions gouvernementales sur la violence à caractère sexuel, en cohérence et en complémentarité avec l'ensemble des interventions émanant du milieu.

De plus, un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale fera l'objet d'une commission parlementaire^c.

De la réflexion à l'action

Depuis plusieurs années, le gouvernement a pris acte de certaines problématiques remettant en cause l'intégrité et la sécurité des personnes. Il a donc élaboré des plans d'action gouvernementaux afin d'apporter des réponses concrètes à des problématiques précises.

Rappelons la mise en œuvre

- du Plan d'action gouvernemental pour **contrer la maltraitance envers les personnes âgées** 2010-2015, sous la responsabilité du Secrétariat aux aînés – Ministère de la Famille, prolongé jusqu'en 2017;
- du Plan d'action gouvernemental en matière de **violence conjugale** 2012-2017, sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine – Ministère de la Justice;
- du Plan d'action gouvernemental de **lutte contre l'homophobie** 2011-2016, sous la responsabilité du Bureau de lutte contre l'homophobie – Ministère de la Justice.

Notons le lancement récent du plan d'action gouvernemental 2015-2018 intitulé **La radicalisation au Québec: agir, prévenir, détecter et vivre ensemble**, sous la responsabilité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, de même que la réflexion amorcée depuis quelques mois sur la lutte contre l'intimidation. Cette réflexion conduira au lancement du premier plan d'action concerté pour **prévenir l'intimidation et lutter** contre celle-ci, sous la responsabilité du ministère de la Famille.

L'intervention gouvernementale pour la santé et le bien-être, des réalités différentes et des réponses appropriées pour les femmes et pour les hommes

Les réalités physiologiques, socioéconomiques, culturelles et politiques propres aux femmes et aux hommes marquent leur rapport à la santé et au bien-être. Afin de mieux connaître ces réalités, de mieux les intégrer à sa planification et surtout de mieux y répondre, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est doté d'objectifs en santé et en bien-être des femmes¹, concrétisés par des plans d'action, dont le deuxième pour la période 2010-2013 (prolongé jusqu'en 2015).

c. Lors de la rédaction de ce document, la date de cette commission parlementaire n'était pas connue.

Ce plan d'action, dont le bilan 2010-2012² a été publié en juin 2013, tient compte des besoins des Québécoises en général, et cible avant tout celles pouvant être touchées par une ou plusieurs situations de discrimination et de vulnérabilité. Il comporte des actions portant sur un éventail de soins et de services offerts aux femmes en ce qui regarde entre autres

- les saines habitudes de vie ;
- la sexualité et la santé reproductive ;
- la santé physique ;
- la santé mentale ;
- la périnatalité ;
- la violence conjugale et sexuelle ;
- l'exploitation sexuelle ;
- le vieillissement ;
- l'aide aux proches³.

Par ailleurs, le MSSS a adopté en 2009 les Priorités d'action gouvernementale pour la santé et le mieux-être des hommes⁴.

Actuellement, le MSSS élabore le bilan final de son Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013, *Au féminin... À l'écoute de nos besoins*, ce qui lui permettra de mieux cibler ses interventions.

Dans ce contexte, les préoccupations et les recommandations ayant trait à la santé qui émaneront de la présente consultation seront partagées au MSSS.

QUELQUES DONNÉES FACTUELLES

Des données révélatrices

Les données factuelles sur l'égalité entre les femmes et les hommes présentées dans les pages suivantes sont, pour la plupart, extraites du *Portrait statistique de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes* dont la publication aura lieu à l'automne prochain. Elles sont regroupées sous sept grands thèmes :

- Intégrité et sécurité;
- Santé;
- Éducation;
- Emploi;
- Conciliation famille-travail;
- Revenu;
- Participation dans les lieux de pouvoir et d'influence.

Chaque thématique se présente sous la forme de données statistiques et de faits saillants qui en ressortent. La plupart de ces thématiques mettent également en lumière des problématiques particulières et des inégalités persistantes, entre autres celles concernant certains groupes, comme les personnes âgées de 65 ans et plus, des Autochtones, des personnes avec incapacité ou encore immigrantes. Les réalités de ces divers groupes sont parfois bien différentes, et les inégalités qui les marquent sont persistantes et inquiétantes. En ce sens, une préoccupation en matière d'intersectionnalité est sous-jacente à la réflexion qui vous est proposée.

Des femmes majoritaires dans la population du Québec

Rappelons qu'en 2014, la population du Québec comptait environ 8,2 millions de personnes, dont 50,3 % de femmes et 49,7 % d'hommes. Les femmes sont en minorité jusqu'à l'âge de 60 ans, mais, par la suite, la proportion des femmes et des hommes s'inverse et l'écart continue d'augmenter avec l'âge, pour atteindre à 88 ans ou plus le rapport de deux femmes pour un homme⁵.

INTÉGRITÉ ET SÉCURITÉ

Données statistiques

- En 2013, parmi les victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, 79,3 % sont des femmes, alors que 20,7 % concernent des hommes. En ce qui concerne les victimes de violence conjugale⁶,
 - 29,0 % des victimes sont âgées entre 30 et 39 ans et 24,0 % sont âgées entre 18 et 24 ans;
 - 46,6 % des femmes sont la conjointe de l’auteur présumé, tandis que 34,7 % sont une ancienne conjointe;
 - 40,3 % des victimes ont été blessées par l’auteur présumé;
 - pour les infractions « homicide » et « enlèvement » perpétrées dans un contexte conjugal, 100 % des victimes sont des femmes⁷.
- En 2013, les corps de police du Québec ont enregistré 5 526 infractions sexuelles, dont 3 855 sont des agressions sexuelles. Les femmes représentent 82,6 % des victimes d’agressions sexuelles; les hommes sont près de 5 fois moins nombreux⁸.
- Parmi les femmes victimes d’infractions sexuelles^d, 62,8 % ont moins de 18 ans. Quant au taux d’infractions sexuelles, il s’élève à 67,8 par 100 000 habitants en 2013, soit le plus haut niveau atteint depuis 2006⁹.
- Le taux de dénonciation le plus fréquemment avancé indique que seulement 10 % des agressions sexuelles feraient l’objet d’une plainte officielle^e.

Population autochtone

- En 2004, 54,0 % des femmes autochtones, comparativement à 37,0 % des femmes non autochtones, ont rapporté avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées, attaquées avec une arme à feu ou un couteau¹⁰.
- En 2008, 2 fois plus de femmes que d’hommes (38,5 % comparativement à 18,3 %) vivant dans les communautés autochtones ont rapporté avoir déjà été victimes de violence conjugale¹¹.

Faits saillants

- Les femmes sont les principales victimes des infractions commises en contexte conjugal.
- Les victimes d’infractions sexuelles déclarées sont généralement des jeunes femmes âgées de moins de 18 ans.
- Les agressions sexuelles feraient l’objet de peu de plaintes officielles.
- Les femmes autochtones ont un risque plus élevé d’être victimes de violence conjugale et subissent des formes plus graves de violence que les femmes non autochtones¹².

d Les infractions sexuelles englobent les agressions sexuelles, les contacts sexuels ou l’incitation à des contacts sexuels auprès d’une ou d’un enfant de moins de 16 ans, l’exploitation sexuelle d’une adolescente ou d’un adolescent de 16 à 18 ans, l’inceste, la corruption d’enfants, le leurre d’une ou d’un enfant au moyen d’un ordinateur et le voyeurisme, [En ligne]. [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/infractions-sexuelles.html] (Consulté le 10 août 2015).

e Ce taux est avancé par plusieurs et notamment cité dans les *Orientations gouvernementales en matière d’agression sexuelle* (2001).

SANTÉ

Données statistiques

- En 2013, l'espérance de vie à la naissance des femmes au Québec est de 84,1 ans et dépasse donc de 3,9 ans celle des hommes qui franchit le cap des 80 ans (80,2 ans)¹³.
- En 2014, 84,4% des femmes ont consulté un médecin, comparativement à 65,1% des hommes, au cours des douze derniers mois¹⁴.
- En 2010-2011, plus de femmes (52,3%) déclarent avoir au moins un problème de santé de longue durée, par rapport aux hommes (44,2%)¹⁵.
- En 2014, les principales causes de décès chez les femmes sont les tumeurs (31,2%, en comparaison de 35,6% chez les hommes) et les maladies de l'appareil circulatoire (23,7%; 23,0% chez les hommes). Par ailleurs, les femmes décèdent davantage que les hommes de maladies du système nerveux (dont la maladie d'Alzheimer qui cause 5,3% des décès chez les premières et 2,1% chez les seconds)¹⁶.
- En 2011, le taux de mortalité dû à une cause externe, dont le suicide ou les accidents de véhicule à moteur, est davantage associé aux hommes (7,9%; 4,0% chez les femmes)¹⁷.
- En 2013-2014, les femmes paraissent avoir des habitudes de vie un peu moins à risque que les hommes :
 - un pourcentage un peu moindre de femmes (18,2%) que d'hommes (22,8%) déclare fumer des cigarettes tous les jours ou à l'occasion;
 - la proportion de la population présentant une consommation abusive d'alcool (c'est-à-dire au moins 5 consommations d'alcool chez les hommes et au moins 4 chez les femmes en une même occasion, au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois) est beaucoup moins élevée chez les femmes (15,3%) que chez les hommes (25,8%);
 - la proportion des femmes consommant des fruits et des légumes, 5 fois ou plus par jour, est plus élevée que celle des hommes; elles sont 55,6% à le faire contre seulement 37,3% d'hommes, soit un important écart de 18,3 points de pourcentage¹⁸.
- En 2010-2011, au secondaire, environ la moitié des élèves (51%) sont satisfaits de leur apparence, les filles et les garçons ne se distinguant pas significativement sur ce plan. Par ailleurs, plus de 2 filles sur 5 (41%) désirent une silhouette plus mince et près du quart des garçons (24%), une plus forte¹⁹.
- Selon l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, l'anorexie et la boulimie affectent davantage les filles et les femmes (environ 90%) que les garçons et les hommes (environ 10%)²⁰.

Personnes âgées de 65 ans et plus

- En 2009-2010, 27,7% des femmes de 65 ans et plus (dans les ménages privés) ont besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne à cause d'une incapacité, comparativement à 13,3% pour les hommes du même âge²¹.
- En 2009-2010, 30,6% des femmes de 65 à 74 ans et 45,7% des femmes de 75 à 84 ans présentent au moins un problème de santé (santé en général, santé mentale ou santé fonctionnelle), comparativement à 29,9% et à 41,5% pour les hommes du même âge²².

Population autochtone

- En 2008, l'hypertension (22,9%), le diabète (17,5%) sous toutes ses formes, mais principalement de type 2, les allergies (13,6%), la douleur chronique au dos (12,4%), l'arthrite (11,8%) et les problèmes d'estomac et intestinaux (11,3%) figurent en tête de liste des problèmes de santé dont souffrent les adultes des Premières Nations²³.

Personnes avec incapacité

- En 2010-2011, 34,3% des femmes de 15 ans et plus ont une incapacité. Ce taux est similaire à celui observé chez les hommes (32,2%). Les femmes plus âgées sont toutefois plus nombreuses que les hommes, en proportion, à avoir une incapacité, notamment celles de 75 à 84 ans (67,0% chez les femmes en comparaison de 60,0% chez les hommes) et celles de 85 ans et plus (86,0% chez les femmes; 81,0% chez les hommes)²⁴.

Faits saillants

- Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, mais l'écart de l'espérance de vie entre les sexes tend à diminuer.
- Les femmes utilisent plus les services de santé que les hommes.
- Les femmes déclarent avoir plus de problèmes de santé que les hommes.
- Les femmes ont de meilleures habitudes de vie que les hommes.
- Un grand nombre de femmes sont insatisfaites de leur image corporelle.
- Les femmes sont davantage affectées par des troubles de l'alimentation que les hommes.
- Les femmes de 65 ans et plus ont davantage besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne que les hommes du même âge.
- Les femmes autochtones déclarent davantage que les hommes autochtones souffrir d'un ou de plusieurs problèmes de santé.
- Les femmes de 75 ans et plus sont plus nombreuses à avoir une incapacité que les hommes du même âge.

ÉDUCATION

Données statistiques

- En 2011-2012, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification du secondaire (chez les jeunes et les adultes), au cours de la vie, est de 97,5 % pour les femmes et de 89,1 % pour les hommes²⁵.
- Au collégial, 75,5 % des femmes et 64,3 % des hommes ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation préuniversitaire parmi les personnes sortant de la formation préuniversitaire conduisant au DEC à la fin de l'année 2011-2012²⁶.
- Au collégial, 64,5 % des femmes et 55,6 % des hommes ont obtenu un DEC en formation technique parmi les personnes sortant de la formation technique conduisant au DEC à la fin de l'année 2011-2012²⁷.
- À l'université, 68,2 % des femmes et 63,0 % des hommes ont obtenu un baccalauréat parmi les personnes sortant des programmes conduisant au baccalauréat à la fin de l'année 2011-2012²⁸.
- À l'université, 74,8 % des femmes et 72,0 % des hommes ont obtenu une maîtrise parmi les personnes sortant des programmes conduisant à la maîtrise à la fin de l'année 2011-2012²⁹.
- En 2012-2013, l'écart entre les garçons et les filles par rapport au taux de décrochage scolaire au secondaire s'est amoindri au cours des dernières années, passant de 10,4 points de pourcentage (26,0 % et 15,6 %) en 2006-2007 à 6,9 points de pourcentage (18,8 % et 11,9 %), toujours à l'avantage des filles³⁰.
- En 2012-2013, 12,7 % des filles se dirigent vers les programmes de formation professionnelle au secondaire, en comparaison de 23,0 % des garçons³¹.
- En 2012-2013, les diplômes en formation professionnelle au secondaire obtenus par les filles sont concentrés dans les domaines de l'administration, du commerce et de l'informatique (44,5 %), de la santé (28,4 %) et des soins esthétiques (9,1 %), tandis que ceux des garçons touchent plutôt les secteurs du bâtiment et des travaux publics (22,7 %), de l'administration, du commerce et de l'informatique (20,5 %) et de l'électrotechnique (10,1 %)³².
- En 2013, la proportion des femmes parmi les titulaires d'un baccalauréat en sciences pures est de 52,1 %, alors qu'en sciences appliquées, elle est de 28,5 %^f.

Population autochtone

- En 2011 :
 - 36,5 % des femmes autochtones et 39,0 % des hommes autochtones n'ont aucun certificat, diplôme ou grade comparativement à 21,9 % des femmes de l'ensemble du Québec;
 - 19,5 % des femmes autochtones et 16,7 % des hommes autochtones détiennent un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent en comparaison de 22,8 % des femmes de l'ensemble du Québec;
 - 44,0 % des femmes autochtones et 44,2 % des hommes autochtones possèdent un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire par rapport à 55,3 % des femmes de l'ensemble du Québec^{33 34}.

^f Analyses produites en 2015 par le MEIE à partir de données fournies par le MEESR.

- Bien que la majorité des décrocheurs n'aient abandonné l'école qu'une seule fois, 39 % des membres des Premières Nations vivant hors réserve, 34 % des Inuits et 32 % des Métis l'ont fait à plus d'une reprise. Les hommes décrochent souvent en raison de leur désir de travailler, de problèmes d'argent, de difficultés scolaires ou d'un manque d'intérêt. Le quart des femmes des Premières Nations vivant hors réserve et des Métisses ainsi que 38 % des femmes inuites ont indiqué qu'elles n'ont pas terminé leurs études secondaires en raison d'une grossesse ou de responsabilités par rapport à la garde d'enfants³⁵.

Personnes avec incapacité

- En 2010-2011, 33,8 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ne possèdent aucun diplôme d'études secondaires, comparativement à 34,8 % des hommes avec incapacité. Chez les personnes sans incapacité, 16,4 % des femmes et 18,3 % des hommes n'ont pas de diplôme d'études secondaires³⁶.

Personnes immigrantes

- En 2011, 22,0 % des femmes immigrées ont une scolarité inférieure au diplôme d'études secondaires, une proportion similaire à celle des femmes natives du Québec (21,9 %)³⁷.
- En 2011, les femmes très scolarisées sont surreprésentées chez les femmes immigrées, puisque 28,8 % d'entre elles détiennent un grade universitaire, alors que cette proportion s'élève à seulement 17,3 % chez les femmes natives³⁸.

Faits saillants

- Les femmes, plus que les hommes, obtiennent un diplôme au secondaire, au collégial, au baccalauréat et à la maîtrise.
- Au secondaire, les filles décrochent moins que les garçons.
- Les programmes de formation professionnelle au secondaire attirent moins de filles que de garçons.
- Les choix de formation des filles et des garçons sont encore stéréotypés.
- Les femmes autochtones sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec.
- Les personnes avec incapacité sont moins scolarisées que les personnes sans incapacité.
- Les femmes immigrées sont plus scolarisées que les femmes natives.

EMPLOI

Données statistiques

- En 2014, le taux d'activité^g des femmes de 15 à 64 ans est inférieur à celui des hommes (75,3 % comparativement à 80,7 %) et leur taux d'emploi est également inférieur à celui des hommes (70,4 %^h en comparaison de 73,4 %) ³⁹.
- En 2014, le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans est de 52,0 % et inférieur de 7 points de pourcentage à celui des hommes de ce groupe d'âge ⁴⁰.
- En 2011, près du tiers (32,6 %) de l'emploi féminin se trouve parmi 10 professionsⁱ. Les emplois féminins sont concentrés dans les domaines de l'éducation, des soins aux personnes, de la vente et des services, du soutien administratif ⁴¹.
- En 2011, l'emploi masculin est moins concentré puisque les 10 principales professions masculines regroupent un peu moins du cinquième (19,7 %) de l'emploi masculin ⁴².
- En 2014, la proportion de travailleuses actives sur les chantiers de construction, assujettis à la Loi R-20, est de 1,42 % ⁴³.
- En 2014, parmi l'ensemble des travailleuses et des travailleurs autonomes, 39,1 % sont des femmes, 60,9 % des hommes ⁴⁴.
- En 2014, 39,0 % des entrepreneurs sont des femmes, 61,0 % des hommes ⁴⁵.
- En 2014, 27,1 % des emplois occupés par les femmes sont à temps partiel, en comparaison de 13,6 % des hommes en emploi. Les femmes occupent près des deux tiers des emplois à temps partiel (64,9 %) ⁴⁶:
 - Dans la population âgée de 25 à 54 ans^j, la proportion d'emplois à temps partiel qui revient aux femmes est plus élevée; elle est de 72,4 % en 2014 ⁴⁷;
 - La part d'emplois occupés à temps partiel pour des raisons volontaires (la raison n'est pas liée à la conjoncture économique) est plus importante chez les femmes de 25 à 54 ans que chez les hommes (65,4 % et 54,1 % respectivement en 2014). La raison «soins des enfants» est mentionnée par une plus grande proportion de femmes que d'hommes (14,0 % contre 2,1 %). La raison «choix personnel» justifie plus du quart de l'emploi à temps partiel féminin (26,6 %) et un peu moins du cinquième (19,6 %) de l'emploi à temps partiel masculin ⁴⁸.

Personnes âgées de 65 ans et plus

- Les taux d'activité et d'emploi des femmes de 65 ans et plus sont 2 fois plus faibles que chez les hommes du même âge. En 2014, le taux d'activité de ces femmes est de 6,9 %, comparativement à 14,6 % chez les hommes du même âge. Leur taux d'emploi est de 6,6 %, alors qu'il s'établit à 13,6 % chez les hommes ⁴⁹.
- En 2014, 60,3 % des femmes âgées de 65 ans et plus qui travaillent le font à temps partiel (40,0 % pour les hommes de 65 ans et plus) ⁵⁰. Ces proportions ont peu changé au cours des dernières années.

g Le taux d'activité est la proportion de personnes en emploi ou en recherche active d'emploi dans la population en âge de travailler (15 ans et plus). Le taux d'activité des femmes correspond donc à la proportion de femmes en emploi ou en recherche active d'emploi dans la population féminine en âge de travailler.

h Le taux d'emploi est la proportion de personnes en emploi dans la population en âge de travailler. Le taux d'emploi des femmes correspond donc à la proportion de femmes qui occupent un emploi dans la population féminine en âge de travailler.

i Compilation effectuée à l'aide des 500 groupes de base de la Classification nationale des professions de Statistique Canada.

j L'analyse des raisons du temps partiel porte sur la population des 25 à 54 ans pour cibler le cœur de la population active, en réduisant notamment l'effet du temps partiel de type emploi-étudiant (raison = école), qui caractérise l'emploi à temps partiel des jeunes et pour réduire l'effet du temps partiel lié aux retraites progressives, par exemple.

Population autochtone

- En 2011, le taux d'activité (59,3 %) et le taux d'emploi (52,6 %) des femmes autochtones sont inférieurs à ceux des hommes autochtones (64,0 % et 54,0 % respectivement)⁵¹.

Personnes avec incapacité

- En 2012, le taux d'activité sur le marché du travail des femmes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans est de 43,3 % et de 46,0 % pour les hommes avec incapacité⁵².
- En 2012, le taux d'emploi est de 41,4 % pour les femmes avec incapacité et de 38,2 % pour les hommes avec incapacité⁵³.
- En comparaison, en 2012, les femmes sans incapacité ont un taux d'activité de 74,6 % et un taux d'emploi de 70,1 %⁵⁴.

Personnes immigrantes

- En 2014, les taux d'activité et d'emploi des femmes immigrées (57,5 % et 51,1 % respectivement) sont inférieurs à ceux des femmes natives (respectivement 61,3 % et 58,0 %)⁵⁵.
- En 2014, les taux d'activité et d'emploi des hommes immigrés sont respectivement de 69,7 % et de 61,9 %⁵⁶.

Faits saillants

- Les femmes demeurent proportionnellement moins présentes sur le marché du travail que les hommes.
- Les femmes occupent près des deux tiers des emplois à temps partiel et sont plus nombreuses que les hommes à motiver ce choix par les soins aux enfants.
- L'emploi des femmes est plus concentré dans un nombre restreint de professions que celui des hommes.
- Parmi les travailleuses et les travailleurs autonomes, la proportion de femmes est moins élevée que celle d'hommes.
- Moins de femmes que d'hommes sont entrepreneures.
- Les femmes autochtones sont moins présentes que les hommes autochtones sur le marché du travail.
- Les femmes immigrées sont moins présentes sur le marché du travail que celles de l'ensemble du Québec.
- Les femmes avec incapacité sont légèrement plus présentes en emploi que les hommes avec incapacité, mais demeurent moins présentes que les femmes sans incapacité.
- La présence des femmes de 65 ans et plus sur le marché du travail est deux fois plus faible que celle des hommes du même âge.

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

Données statistiques

- En 2011, il y a 365 510 familles monoparentales au Québec, dans lesquelles les chefs sont bien plus souvent les femmes (76,0%) que les hommes (24,0%). La grande majorité des chefs de famille monoparentale, aussi bien les femmes que les hommes, ont 35 ans ou plus⁵⁷.
- En 2010, dans la population de 15 ans et plus, les femmes consacrent 49,3% de leurs heures productives au travail domestique et 50,7% au travail professionnel (34,7% et 65,3% chez les hommes)⁵⁸.
- En 2010, les mères (en emploi à temps plein) avec au moins une ou un enfant de 4 ans ou moins consacrent 1,9 heure par jour aux tâches domestiques, comparativement à 1,5 heure par jour pour les pères⁵⁹.
- En 2010, les mères (en emploi à temps plein) avec au moins une ou un enfant de 4 ans ou moins consacrent 2,9 heures par jour aux soins des enfants, comparativement à 2 heures par jour pour les pères⁶⁰.
- En 2012, les personnes aidantes^k sont majoritairement des femmes (femmes : 57,6 % ; hommes : 42,4 %) ⁶¹.
- Les personnes aidantes consacrent, la plupart du temps, de 2 à 9 heures par semaine à fournir de l'aide à une personne proche⁶².

Faits saillants

- Les femmes sont plus souvent chefs de famille monoparentale que les hommes.
- Les mères consacrent plus de temps^l que les pères aux tâches domestiques et aux soins des enfants.
- Les femmes consacrent maintenant, elles aussi, la majorité de leur temps productif aux activités professionnelles.
- Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à accorder de leur temps aux soins de leurs proches.

^k Une personne aidante fournit de l'aide à un membre de la famille ou à un ami ayant soit un problème de santé de longue durée, soit une incapacité, soit des besoins liés au vieillissement.

^l Journée moyenne représentative des 7 jours de la semaine.

REVENU

Données statistiques

- En 2010, le revenu total médian^m des femmes est inférieur à celui des hommes, soit 23 598 \$ contre 33 148 \$. Il correspond à 71,2 % de celui des hommes. L'écart se résorbe quelque peu dans le revenu disponible après impôt, où celui des femmes représente 75,0 % de celui des hommes⁶³.
- En 2010, le revenu total médian des femmes non diplômées équivaut à 34,0 % de celui des diplômées universitaires (baccalauréat ou plus)⁶⁴.
- En 2010, le revenu total médian des femmes non diplômées équivaut à 75,1 % de celui des hommes non diplômés. Le revenu total médian des femmes ayant au moins un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires correspond à 80,3 % de celui des hommes ayant ce même niveau d'études⁶⁵.
- En 2014, 57,7 % des personnes rémunérées au salaire minimum sont des femmes, par comparaison à 42,3 % des hommes⁶⁶.
- En 2011, le revenu du marché médianⁿ des femmes chefs d'une famille monoparentale est de 30 100 \$ par année. Les hommes chefs d'une famille monoparentale ont un revenu du marché médian plus élevé, soit de 37 800 \$⁶⁷.
- En 2011, la proportion de personnes à faible revenu^o (moins de 65 ans) est nettement plus élevée pour les personnes dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, soit de 33,0 %, que pour les personnes dans les familles monoparentales ayant un homme à leur tête (14,4 %)⁶⁸.

Personnes âgées de 65 ans et plus

- En 2011, les revenus moyens totaux des femmes de 65 ans et plus, bénéficiaires d'un revenu, sont de 22 800 \$, tandis que les hommes du même groupe démographique gagnent 36 000 \$; les femmes reçoivent donc l'équivalent de 63,3 % du revenu masculin. En 2000, ces revenus pour les femmes de 65 ans et plus sont de 19 400 \$, c'est-à-dire 59,9 % des revenus des hommes⁶⁹.
- En 2011, les revenus de transferts gouvernementaux des femmes âgées de 65 ans et plus sont de 13 300 \$, soit 58,3 % de leur revenu annuel avant impôt, comparativement à 14 900 \$ pour les hommes du même âge, soit 41,4 % de leur revenu annuel avant impôt⁷⁰.
- En 2012, le taux de faible revenu, selon la mesure du panier de consommation, chez les femmes de 65 ans et plus est de 5,9 %, comparativement à 4,9 % chez les hommes du même groupe d'âge⁷¹.

m La médiane représente le point milieu qui divise une population en deux. Ainsi, le revenu médian indique que la moitié du groupe reçoit un revenu plus élevé et l'autre moitié, un revenu plus faible. La médiane est plus facile à interpréter que les moyennes, influencées par les extrêmes.

n Le revenu du marché équivaut au revenu total moins tous les transferts gouvernementaux. Il est aussi appelé revenu avant transferts et impôt.

o Selon la mesure du panier de consommation de 2011. Celle-ci tente de mesurer le niveau de vie en comparant le coût du panier de consommation (qui comprend un régime alimentaire nutritif, des vêtements et des chaussures, un loyer et d'autres biens et services nécessaires) au revenu disponible pour chaque famille.

Population autochtone

- En 2010, les femmes autochtones (de 15 ans et plus) gagnent en moyenne 26 922 \$ par année, ce qui correspond à 83,5 % des gains des hommes autochtones et à 88,2 % de ceux des femmes du Québec^{72,73}.

Personnes avec incapacité

- En 2010-2011, 28,4 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité appartiennent à un ménage vivant sous le seuil de faible revenu, comparativement à 20,7 % des hommes avec incapacité, à 15,6 % des femmes sans incapacité et à 11,7 % des hommes sans incapacité⁷⁴.

Personnes immigrantes

- En 2010, le revenu moyen des femmes immigrées (de 15 ans et plus) est de 27 815 \$ et représente 72,3 % de celui des hommes immigrés et 89,5 % de celui des femmes natives (38 498 \$ et 31 079 \$)⁷⁵.

Faits saillants

- Le revenu des femmes est encore inférieur à celui des hommes.
- Une plus grande scolarité réduit le risque d'être en situation de faible revenu.
- Une plus grande scolarité réduit l'écart de revenu entre les femmes et les hommes.
- Plus de femmes que d'hommes sont rémunérées au taux du salaire minimum.
- Les femmes chefs d'une famille monoparentale sont proportionnellement plus nombreuses à être à faible revenu.
- Les transferts gouvernementaux représentent une part importante des revenus des femmes de 65 ans et plus.
- Les femmes autochtones ont des revenus plus faibles que celles de l'ensemble du Québec.
- Les femmes vivant avec incapacité vivent davantage sous le seuil de faible revenu.
- Les femmes immigrées ont des revenus plus faibles que celles de l'ensemble du Québec.

PARTICIPATION DANS LES LIEUX DE POUVOIR ET D'INFLUENCE

Données statistiques

- En 2015, à l'Assemblée nationale du Québec, on compte 26,8 % de femmes parmi la députation⁷⁶. Le Conseil des ministres est composé de 30,7 % de femmes⁷⁷.
- À la suite des élections municipales de 2013, 17,3 % des postes à la mairie et 32,0 % des postes de conseillère ou de conseiller sont occupés par une femme. Le nombre de femmes élues a augmenté de 8,7 % comparativement à 2009⁷⁸. Par ailleurs, 21,8 % des préfètes et des préfets des municipalités régionales de comté sont des femmes⁷⁹.
- À la Chambre des communes à Ottawa, les femmes constituent 24,7 % de la députation⁸⁰ au lendemain de l'élection de 2011. En 2015, le Canada se classe au 46^e rang mondial pour la représentation des femmes à la Chambre basse de son parlement national⁸¹.
- En 2014, les femmes représentent 25,6 % des membres des conseils des représentantes et des représentants de la Fédération des caisses populaires, 48,4 % de l'effectif de la présidence des commissions scolaires, 32,3 % des postes décisionnels au sein des conseils régionaux de l'environnement et 60,4 % aux Tables régionales de concertation des aînés⁸².
- En 2012-2013, les femmes sont titulaires de 44,6 % des postes de la haute direction de la fonction publique du Québec et de 44,5 % des postes de cadre⁸³.
- En 2013, avec une proportion de 19,8 %, le Québec se place au troisième rang des provinces canadiennes quant à la représentation des femmes dans les conseils d'administration de ses entreprises (toutes catégories de sociétés confondues)⁸⁴. Entre 2006 et 2011, la représentation globale des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 27,5 % à 52,4 %, soit une augmentation de 90,5 %⁸⁵.

Population autochtone

- En février 2015, il y a 103 femmes élues au sein des conseils de bande du Québec et du Labrador, alors qu'elles sont 85 en 2008 lors du premier recensement^p.

Faits saillants

- Les femmes élues sont sous-représentées dans les instances des différents paliers du gouvernement.
- Les femmes demeurent, également, sous-représentées dans les postes décisionnels.
- Les femmes occupent plus de 40,0 % des sièges de la classe politique des Premières Nations, ce qui se situe à la limite inférieure du concept « mixité égalitaire » (entre 40,0 % et 60,0 %).

^p Communiqué de presse du Secrétariat aux affaires autochtones publié le 17 février 2015 à l'occasion du Congrès des élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL).

GRANDS ENJEUX IDENTIFIÉS

Les données factuelles, présentées précédemment, permettent d'identifier les grands enjeux suivants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, pour les années à venir :

Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes

Cet enjeu cible les inégalités persistantes et préoccupantes sur lesquelles il est nécessaire d'intervenir de manière prioritaire. Il s'agit

- de la violence ;
- de la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes ;
- de la mixité en formation et en emploi ;
- de l'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté ;
- de la conciliation famille-travail ;
- de la sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir.

Ces inégalités sont vécues différemment selon que la personne est handicapée, vieillissante, immigrante, issue d'une communauté autochtone, d'une minorité sexuelle ou encore à faible revenu.

Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe

Cet enjeu part du constat que les femmes et les hommes affrontent certaines problématiques, comme le décrochage scolaire, le suicide, l'itinérance, l'intimidation, ou des réalités telles l'immigration, l'identification du genre ou encore l'orientation sexuelle. Toutefois, afin d'apporter des réponses appropriées, il est important de considérer leurs causes et leurs conséquences de façon différenciée, car celles-ci peuvent s'avérer de nature et d'ampleur bien distinctes selon que l'on parle d'une femme ou d'un homme.

Contribution et mobilisation des agentes et des agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes

Cet enjeu s'adresse aux familles, au personnel éducatif dans les milieux de services de garde, au personnel de l'enseignement, du sport, des loisirs, à l'entreprise privée, ainsi qu'aux médias (Internet, télévision, radio, journaux, publicité). À cette longue liste s'ajoutent également les personnes jouant un rôle dans les différents paliers gouvernementaux et celles présentes dans les partis politiques. Pour atteindre l'égalité, il nous faut rompre avec la division sexuée des rôles dans la société. L'égalité est d'abord une question de justice sociale. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée qui touche tous les milieux de socialisation.

Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité

Cet enjeu fait écho à ce que la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, lancée en 2006, avait amorcé en soulignant que les hommes, aux côtés des femmes, étaient conviés à jouer un rôle primordial dans l'atteinte de l'égalité de fait. Notons également qu'à l'automne 2014, M^{me} Emma Watson, ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes, a prononcé un discours afin de lancer la campagne intitulée *He For She* (<http://www.heforshe.org/fr>), dont l'objectif principal est de mobiliser les hommes afin qu'ils militent pour l'égalité des sexes. M^{me} Watson a rappelé que «la définition du féminisme est la conviction que les hommes et les femmes doivent jouir des mêmes droits et des mêmes chances».



4

VOTRE AVIS ET VOS RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de cette consultation, le SCF vous convie à partager votre avis et vos recommandations à partir des questions suivantes :

1. Les grands enjeux identifiés dans le présent cahier de consultation correspondent-ils à vos principaux enjeux et à vos principales préoccupations ?
2. Quelles sont vos principales recommandations en termes de priorités d'action ?

Nous vous invitons à transmettre au SCF un document présentant les réponses à ces questions d'ici le **4 décembre 2015**, soit par courriel à l'adresse egalite@scf.gouv.qc.ca ou par courrier au Secrétariat à la condition féminine, à l'adresse suivante : 905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5M6.

Si vous représentez un organisme, nous vous prions d'en faire brièvement la présentation au début du document.

Nous vous remercions sincèrement de contribuer à la réflexion !

SOURCES

1. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2002). *Objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes*, [En ligne]. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-403-01.pdf>] (Consulté le 24 août 2015).
2. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2013). *Bilan 2010-2012 du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013, Au féminin... À l'écoute de nos besoins*, [En ligne]. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-730-01W.pdf>] (Consulté le 24 août 2015).
3. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Groupe de population – Adultes*, [En ligne]. [<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/adultes.php>] (Consulté le 21 août 2015).
4. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2015). *Bilan 2009-2014 des actions régionales mises en œuvre dans le cadre des Priorités d'action gouvernementale pour la santé et le mieux-être des hommes*, [En ligne]. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-729-01W.pdf>] (Consulté le 21 août 2015).
5. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires*, Tableau CANSIM 051-0001, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 4 juin 2015).
6. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2015). *Criminalité dans un contexte conjugal au Québec: faits saillants 2013*, [En ligne]. [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2013/violence_conjugale_2013.pdf] (Consulté le 9 juin 2015).
7. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2015). *Compilation spéciale*.
8. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. (2015). *Infractions sexuelles au Québec: faits saillants 2013*, [En ligne]. [http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/agressions_sexuelles/2013/infractions_sexuelles_2013.pdf] (Consulté le 9 juin 2015).
9. *Ibid.*
10. STATISTIQUE CANADA. (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques 2006*, numéro 85-570-XIF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-XIF/85-570-x2006001-fra.htm>] (Consulté le 15 août 2015).
11. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. (2013). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec 2008 – Chapitre 5: Bien-être personnel*, Wendake, Québec, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, [En ligne]. [<http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/chapitre-5.pdf?sfvrsn=2>] (Consulté le 19 août 2015).
12. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques, sous la direction de Maire Sinha*, numéro 85-002-X au catalogue de Statistique Canada Centre canadien de la statistique juridique, *Juristat*, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf>] (Consulté le 15 août 2015).
13. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2014). *Le bilan démographique du Québec*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2014.pdf>] (Consulté le 25 août 2015).
14. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquêtes sur la santé dans les collectivités canadiennes – Profil d'indicateurs de la santé, taux normalisés selon l'âge, estimations annuelles selon le sexe, Canada, provinces et territoires*, Tableau CANSIM 105-0503, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 13 juillet 2015).
15. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (EQLAV): Utilisation des services sociaux par les personnes avec un problème de santé de longue durée - Chapitre 4*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-probleme-sante-longue.pdf>] (Consulté le 25 août 2015).
16. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2014). *Décès selon les principaux groupes de causes, sexe féminin, Québec 2004-2014; Décès selon les principaux groupes de causes, sexe masculin, Québec, 2004-2014*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/deces-mortalite/index.html>] (Consulté le 20 août 2015).
17. *Ibid.*

18. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Profil d'indicateurs de la santé, estimations pour une période de deux ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2013) et groupes de régions homologues*, Tableau CANSIM 105-0502, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 9 juin 2015).
19. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2012). *L'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 – Le visage des jeunes d'aujourd'hui : leur santé physique et leurs habitudes de vie – Tome 1*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/sante-jeunes-secondaire1.pdf>] (Consulté le 9 juin 2015).
20. INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTÉ MENTALE DOUGLAS. *Troubles de l'alimentation: causes et symptômes*, [En ligne]. [<http://www.douglas.qc.ca/info/troubles-alimentation>] (Consulté le 3 février 2015).
21. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2012). *Zoom santé – Vieillir en santé au Québec: portrait de la santé des aînés vivant à domicile en 2009-2010*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/bulletins/zoom-sante-201202.pdf>] (Consulté le 10 juin 2015).
22. *Ibid.*
23. COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR. (2008). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – Chapitre 11: État de santé*, [En ligne]. [<http://www.cssspnql.com/docs/centre-de-documentation/Chapitre-11-%C3%A9tat-de-sant%C3%A9.pdf?sfvrsn=2>] (Consulté le 20 août 2015).
24. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, Utilisation des services de santé et des services sociaux des personnes avec incapacité, Volume 2*, [En ligne]. [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitation-maladies-chroniques-utilisation.pdf>] (Consulté le 20 août 2015).
25. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. (2014). *Indicateurs de l'Éducation 2013*, [En ligne]. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indicateurs_educ_2013_webP.pdf] (Consulté le 25 août 2015).
26. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. (2015). *Indicateurs de l'enseignement supérieur 2014*. [À paraître].
27. *Ibid.*
28. *Ibid.*
29. *Ibid.*
30. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. (2015). *Indicateurs de l'éducation 2014*. [À paraître]
31. *Ibid.*
32. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. (2014). *Compilation spéciale*.
33. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Profil de la population autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011*, Québec, numéro 99-011-X2011007 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/aprof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 9 juin 2015).
34. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages, Enquête nationale auprès des ménages 2011*, numéro 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 24 août 2015).
35. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Enquête auprès des peuples autochtones 2012*, [En ligne]. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-653-x/2013001/hl-fs-fra.htm>] (Consulté le 21 août 2015).
36. *Ibid.* note 24.
37. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquête nationale auprès des ménages 2011*, numéro 99-010-X2011050 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca>] (Consulté le 25 juin 2015).
38. *Ibid.*
39. STATISTIQUE CANADA. (2015). *Enquête sur la population active, Estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé*, Tableau CANSIM 282-0002, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 25 août 2015).
40. *Ibid.*

41. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Enquête nationale auprès des ménages 2011 : Tableaux de données*, numéro 99-012-X2011033 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/index-fra.cfm>] (Consulté le 5 juin 2015).
42. *Ibid.*
43. COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (2015). *Les femmes dans la construction – Portrait statistique 2014*. [En ligne] [https://www.cccq.org/~media/PDF/DossierFemmes/Femmes_Portrait_stats_2014_CCQ.ashx] (Consulté le 28 septembre 2015)
44. STATISTIQUE CANADA. (2015). *Enquête sur la population active, Estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe*, Tableau CANSIM 282-0012, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>] (Consulté le 20 août 2015).
45. *Ibid.*
46. *Ibid.* note 39.
47. *Ibid.* note 39.
48. STATISTIQUE CANADA. (2015). *Enquête sur la population active, Estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge*, Tableau CANSIM 282-0014, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 25 août 2015).
49. *Ibid.* note 39.
50. *Ibid.* note 39.
51. *Ibid.* note 33.
52. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquête canadienne sur l'incapacité 2012, Situation d'activité des adultes avec et sans incapacité, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, provinces et territoires*, Tableau CANSIM 115-0005, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 9 juin 2015).
53. *Ibid.*
54. *Ibid.*
55. STATISTIQUE CANADA. (2015). *Enquête sur la population active, compilations spéciales et traitement du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*, juin.
56. *Ibid.*
57. STATISTIQUE CANADA. (2012). *Recensement de la population de 2011*, numéro 98-312-XCB2011026 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/index-fra.cfm>]. (Consulté le 4 juin 2015).
58. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2013). *Moyenne quotidienne de temps consacré par la population totale aux activités principales de l'emploi du temps, selon le sexe, Québec, 1986, 1992, 1998, 2005 et 2010*, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/emploi-temps-loisirs/tab10_act_detail_qc_86-2010.htm] (Consulté le 9 juin 2015).
59. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2013). *Moyenne quotidienne de temps consacré aux activités principales de l'emploi du temps par la population en emploi à temps plein et vivant avec au moins un enfant âgé de 4 ans et moins dans le ménage, selon le sexe, Québec, 1992, 1998, 2005 et 2010*, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/conciliation-travail/tab_pop_temps_plein_4.htm] (Consulté le 4 juin 2015).
60. *Ibid.*
61. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Personnes fournissant de l'aide à un membre de la famille ou un ami ayant un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des besoins liés au vieillissement selon le sexe et le groupe d'âge*, Tableau CANSIM 114-0001, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 25 août 2015).
62. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Temps consacré à fournir de l'aide à un membre de la famille ou un ami ayant un problème de santé de longue durée, une incapacité ou des besoins liés au vieillissement selon le sexe et le groupe d'âge*, Tableau CANSIM 114-0006, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 25 août 2015).
63. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Enquête nationale auprès des ménages: Tableaux de données*, numéro 99-014-X2011040 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/index-fra.cfm>] (Consulté le 9 septembre 2015) .

64. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011: Tableaux de données*, numéro 99-014-X20110040 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca>] (Consulté le 26 août 2015).
65. *Ibid.*
66. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2015). *Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre, de l'emploi et du milieu de travail*, Québec, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/employe_remunere.html] (Consulté le 4 juin 2015).
67. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Revenu médian du marché, selon le type de famille économique, dollars constants de 2011*, Tableau CANSIM 202-0203, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 12 mars 2015).
68. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique*, Tableau CANSIM 202-0804, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 12 mars 2015).
69. STATISTIQUE CANADA. (2013). *Revenu des particuliers, selon le sexe, le groupe d'âge et la source de revenu, dollars constants de 2011*, Tableau CANSIM 202-0407, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 9 juin 2015).
70. *Ibid.*
71. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquête canadienne sur le revenu, personnes à faible revenu, Canada et provinces*, Tableau CANSIM 206-0003, [En ligne]. [<http://www5.statcan.gc.ca/cansim>] (Consulté le 9 juin 2015).
72. *Ibid.* note 34.
73. *Ibid.* note 34.
74. *Ibid.* note 24.
75. STATISTIQUE CANADA. (2014). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011: Tableaux de données*, numéro 99-014-X2011041 au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. [<http://www12.statcan.gc.ca>] (Consulté le 25 juin 2015).
76. ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. (2015). *Portrait statistique des députés de la 41^e législature*, [En ligne]. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>] (Consulté le 13 juillet 2015).
77. SITE DU PREMIER MINISTRE DE QUÉBEC. *Membres du conseil des ministres*, [En ligne]. [<http://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/equipe/conseil-des-ministres.asp>] (Consulté le 13 juillet 2015).
78. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2014). *Femmes et élections municipales 2013 – Portrait statistique*, [En ligne]. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf] (Consulté le 9 juin 2015).
79. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. (2014). *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs*, [En ligne]. [<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/presence-des-femmes-et-des-jeunes-dans-les-lieux-decisionnels-et-consultatifs-compilation-nationale-quebec-2014.pdf>] (Consulté le 9 juin 2015).
80. PARLEMENT DU CANADA. (2015). *Les femmes au Parlement*, [En ligne]. [<http://www.parl.gc.ca/parliamentarians/en/members>] (Consulté le 25 août 2015).
81. UNION INTERPARLEMENTAIRE. (2015). *Les femmes dans les parlements nationaux – État de situation au 1^{er} juin 2015*, [En ligne]. [<http://www.ipu.org/french/home.htm>] (Consulté le 25 août 2015).
82. *Ibid.* note 79.
83. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. (2014). *L'effectif de la fonction publique du Québec 2012-2013 – Analyse comparative des cinq dernières années*, [En ligne]. [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publicque/effectif12_13.pdf] (Consulté le 9 juin 2015).
84. CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. (2014). *Les femmes dans les conseils d'administration des entreprises québécoises*, [En ligne]. [<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/les-femmes-dans-les-c-a-des-entreprises-quebecoises.html>] (Consulté le 9 juin 2015).
85. MINISTÈRE DES FINANCES. (2011). *Parité entre les femmes et les hommes, indépendance et diversité culturelle: les exigences de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État sont respectées*, Communiqué de presse du 14 décembre 2011, [En ligne]. [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20111214-1.pdf] (Consulté le 21 juillet 2015).

